

Quelques exemples d'aménagements possibles à l'université

Aménagements du cursus :

- **Aide à la prise de notes**
- **Soutien pédagogique** (reprise de cours - tutorat méthodologique)
- **Adaptation du parcours** (répartir le programme d'une année universitaire sur deux ans pour s'adapter au rythme de l'étudiant)
- **Adaptation des supports** (braille, version numérique, police de caractère spécifique, agrandissement...)
- **Interprètes LSF, codeurs LPC** (en fonction des situations et sous certaines conditions)

Aménagements des examens :

- **Temps majoré**
- **Secrétariat, verbalisation des consignes**
- **Documents adaptés** (braille, police de caractère spécifique, agrandissement, version numérique...)
- **Aménagement à titre dérogatoire** (possibilité permutation oral/écrit, modalité d'épreuve spécifique : rendu devoir, présentation exposé...)
- **Adaptations techniques selon les besoins** (ordinateurs, logiciels spécifiques, composition en salle dédiée, casques anti-bruit, niveau d'éclairage...)

La prise en charge des aides aux gestes de la vie quotidienne et celle des transports adaptés relèvent de la compétence de la MDPH de rattachement de l'étudiant.

Pour tout renseignement
saei@ac-versailles.fr

Lycéens à besoins spécifiques Osez les études supérieures à l'université !



Au lycée, vous bénéficiez d'un PPS, d'un PAI, ou d'un PAP ?
Vous avez droit à des aménagements pour vos études supérieures
et le passage de vos examens
Pensez à compléter la fiche de liaison sur Parcoursup

Pour la mise en place du **Plan d'Accompagnement de l'Étudiant** et pour des aménagements tout au long de l'année universitaire, **une démarche simple et facile** :

- un rendez-vous avec le service Handicap de l'université
- un rendez-vous avec le service de santé universitaire.



Les formations universitaires dans l'académie de Versailles

Liens : [Parcoursup](#) - [Plateforme Mon parcours handicap études supérieures](#)

[Carte de l'accessibilité des établissements sur etudiant.gouv.fr](#)

